

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2021-005 (R.M. 2022-007)

Avis-vous est donné par le soussigné directeur général / secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Canton de Low, qu'à la séance ordinaire du 4 avril 2022, le conseil a adoptée, par sa résolution numéro 2022-04-098, le règlement numéro SQ 2021-005 (R.M. 2022-007) intitulé

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 2017-005
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité de Canton de Low au 4A, chemin D'Amour durant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi entre 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00.



Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

8 avril 2022

Date
